Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
11/02/2020	28/09/2020	2020_4388

1. Intitulé du projet

Projet de construction de l'unité de méthanisation de la SAS METHABIO.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale METHABIO

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Monsieur RICHARD Philippe

RCS / SIRET 8 5 0 3 7 5 1 8 9 0 0 0 1 4 Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
Catégorie 1) Installations classées pour la protection de l'environnement. b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement. Catégorie 26) Stockage et épandages de boues et d'effluents.	Classement 2781-1-b : Enregistrement Une rubrique 2781, concernant spécifiquement les installations de méthanisation, a été créée par le décret n°2009-1341 du 29 octobre 2009. Cette rubrique est la seule réglementant l'activité de méthanisation. Selon la rubrique 2781-1-b, l'installation de méthanisation entre dans le cadre de l'enregistrement, les intrants traités étant uniquement des effluents d'élevage et des matières végétales, dans des quantités comprises entre 30 et 100 tonnes par jour.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une unité de méthanisation agricole.
La quantité de matières traitées sera de 46,2 tonnes par jour.

4.2 Objectifs du projet

Transformation des déchets des exploitations agricoles des porteurs de projet en biogaz.

La production d'énergie à partir du biogaz issu des effluents d'élevage et des matières végétales s'est développée en France à la faveur du choc pétrolier. Mais le contre-choc pétrolier des années 80 et l'absence de recul dans la technique ont fait que cette technique ne s'est pas imposée. D'autres pays Européens ont par contre mis en place des outils pour la pérennisation de cette activité. On compte ainsi plus de 8000 installations à la ferme en Europe (essentiellement en Allemagne et au Danemark).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Construction d'une unité de méthanisation agricole composée de deux fosses de méthanisation (digesteur et post digesteur de 23 mètres de diamètre et 6 mètres de hauteur), d'une préfosse de stockage des intrants liquides, de deux fosses de stockage du digestat liquide, d'une plateforme de stockage du digestat solide, de silos de stockage des intrants solides, et des équipements inhérents au traitement et à la valorisation du biogaz.

Le raccordement au réseau de gaz se fera sur le réseau de distribution de GRDF. le biogaz sera épuré puis injecté sous forme de biométhane.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le principe fondamental d'une unité de méthanisation est de recréer et d'optimiser les conditions naturelles de vie des bactéries méthanogènes et de valoriser le méthane qu'elles produisent.

Dans le cas de la SAS METHABIO, la matière digérée, appelée digestat, sera valorisable par utilisation comme matière fertilisante et support de culture. Le digestat brut peut subir des post-traitements : séparation de phases, compostage, etc.. Le produit est alors liquide ou solide et quasiment totalement désodorisé. Les nuisances liées à son utilisation en agriculture sont ainsi considérablement réduites par rapport aux effluents d'élevages "bruts".

L'installation projetée par la SAS METHABIO est constituée d'un digesteur (fosse béton circulaire de digestion), suivi d'un post-digesteur. Le biogaz est récupéré en continu puis envoyé dans une unité d'épuration qui permettra de séparer le CO_2 et le CH_4. Seul le méthane est conservé puis injecté sur le réseau de distribution de GRDF.

Le stockage tampon du biogaz produit s'effectue en partie haute des fosses de digestion, dans une membrane souple fixée par un système étanche. Les fosses de digestion sont protégées contre les pressions de gaz inadmissibles par un système anti-surpression afin d'éviter tout risque.

A l'issue de la digestion de la matière, le digestat en sortie du post-digesteur sera conduit vers une première fosse de stockage béton circulaire destinée au digestat brut, avant de subir une séparation de phase par presse à vis. Le digestat liquide sera dirigé vers une seconde fosse de stockage béton circulaire. Le digestat solide sera stocké sur une plateforme bétonnée dédiée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de la SAS METHABIO est soumis à :
- l'Enregistrement ICPE,
- l'attestation préfectorale ouvrant droit à l'achat du biométhane produit,
- la demande d'identification des producteurs de biométhane auprès de l'ADEME,
- l'accord d'un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie du lot de parcelles retenu (unité foncière)	- 245 561 m²
dont surface retenue pour l'implantation de l'unité de méthanisation agricole de la SAS METHABIO	45 000 à 50 000 m²
- Tonnage d'intrants journalier	- 46,2 T/j
- Production digestat liquide (azote total environ 4,9 %)	- 10 573 T/an
- Production digestat solide (azote total environ 6,5 %)	- 3 524 T/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Site du projet de méthanisation de la SAS METHABIO :
Voie de Fontaine 59294 HAUSSY

Coordonnées géographiques[1] Long. 0 3 ° 4 6 ' 6 7 " 230 Lat. 5 0 ° 2 1 ' 4 5 " 980

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. __ ° __ ' __ " __ Lat. __ ° __ ' __ " __
Point d'arrivée : Long. __ ° __ ' __ " __ Lat. __ ° __ ' __ " __
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de la Vallée de l'Ecaillon entre Beaudignies et Thiant.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒
Dans un site inscrit ?	☐	☒

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

	Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet sera réalisé sur un terrain d'une surface de 245 561 m², actuellement exploité pour la production de grandes cultures par le GAEC PAVOT, dont le gérant est l'un des associés de la SAS METHABIO. La surface destinée pour la SAS METHABIO sera de 45 000 à 50 000 m².
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Manipulation de matières organiques (effluents d'élevage, digestats). L'installation bénéficiera d'un agrément sanitaire pour le fonctionnement de l'installation et du respect du cahier des charges DigAgri1 pour la production du digestat.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Trafic engendré par le transport de matières premières (fumiers, lisiers, ensilages végétaux, pulpes) et par l'enlèvement des produits finis (digestats solides et liquides). Trafic estimé à 1 239 véhicules par an, soit environ de 3 à 4 par jour. Une partie de ce trafic viendra en substitution du trafic déjà présent inhérent aux activités des exploitations agricoles des porteurs de projet. L'installation ensuite de l'atelier bovins sur le site et l'épandage autour du site permettront de diviser par deux les transports de matières dans le village.
Nuisances	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruits issus du fonctionnement de l'unité d'épuration. L'intensité sonore perceptible pour les premiers tiers sera inférieure à 50 dB(A).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Odeurs possibles provenant des effluents d'élevage apportés sur le site. Cependant, les réactions de méthanisation réduiront le niveau d'odeur des matières traitées. Après méthanisation, les matières digérées (digestats) sont quasiment inodores. De plus, l'installation de l'atelier bovins sur le site qui sera géré en système de fumier raclé frais quotidiennement (pente paillée avec racleur automatique) permettra également de limiter les odeurs liées aux matières entrantes.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Fumées émises par la chaudière biogaz.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Digestat liquide (azote total environ 4,9 %) = 10 573 T par an Digestat solide (azote total environ 6,5%) = 3 524 T par an Les digestats seront valorisés par usage agricole (grandes cultures ou prairies) en tant que matière fertilisante livrée brute en vrac "engrais" ou "amendement" organique.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Production de déchets de type : - bâches plastiques d'ensilage : gestion par ADIVALOR, - cartons, papiers, déchets divers : gestion par déchetterie.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Emission d'odeur : stockage des effluents d'élevage réduits, désodorisation des effluents après méthanisation.
Risque sanitaire : plan de nettoyage mis en place, respect des bonnes pratiques d'hygiène, lavage des véhicules de transport.
Bruit : éloignement de l'unité sur le terrain choisi vis à vis des tiers.
Rejets liquides : eaux pluviales claires après passage dans le bassin d'infiltration, ne contiennent ni de polluants ni de charge organique.

7. Aide à évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit ici d'un projet d'unité de méthanisation agricole qui fonctionnera en circuit fermé. En effet, les intrants proviendront en quasi totalité des exploitations agricoles qui géreront cette unité. Il s'agit ici du prolongement des activités agricoles des porteurs de projet via une méthode de méthanisation éprouvée et fiable. Les impacts environnementaux seront positifs puisque ce projet permettera aux exploitations agricoles de diminuer significativement leurs apport d'engrais chimique. De plus la transformation des effluents d'élevage en digestat conforme au cahier des charges Dig Agri 1 permet de produire une matière fertilisante et de limiter significativement les nuisances olfactives dues à l'épandage. Je pense donc que le dossier ICPE permet de rendre le projet compatible avec l'environnement du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe jointe "Gestion des digestats en projet de l'unité de méthanisation SAS METHABIO". Parties risques et émissions pages 7 et 8.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [X]

Fait à Haussy le, 11/02/2020

Philippe RICHARD le Gérant.

Signature